

Schéma triennal d'adaptation des structures et du réseau

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Délégation	SPYR	DDFiP	HAUTES-PYRENEES (65)	Catégorie	4
-------------------	-------------	--------------	-----------------------------	------------------	----------

I. Analyse de l'environnement externe de la direction

1.1. Quelles sont, selon vous, les principales caractéristiques du département ?

Combien identifiez vous de bassins de vie/emplois dans votre département (zones urbaines et périurbaines) ?	<input type="text" value="3"/>
Combien identifiez vous de zones rurales à faible densité démographique dans votre département ?	<input type="text" value="3"/>
Le département connaît une dynamique démographique globale :	<input type="text" value="A la baisse"/>
Nombre de zones à la hausse :	<input type="text"/>
Nombre de zones à la baisse :	<input type="text"/>
Le département connaît au niveau des usagers professionnels (entreprises et tiers de confiance) une dynamique démographique globale :	<input type="text" value="A la hausse"/>
Nombre de zones à la hausse :	<input type="text" value="3"/>
Nombre de zones à la baisse :	<input type="text" value="0"/>
Existe-t-il des ZUS ?	<input type="text" value="Oui"/>
Combien :	<input type="text" value="2"/>
Existe-t-il des ZRR ?	<input type="text" value="Oui"/>
Combien :	<input type="text"/>
Existe-t-il des zones de montagne ?	<input type="text" value="Oui"/>
Combien :	<input type="text" value="2"/>
Existe-t-il des "zones blanches" numériques ?	<input type="text" value="Oui"/>
Combien :	<input type="text"/>
Existe-t-il des zones frontalières ?	<input type="text" value="Oui"/>

Tout le sud du département est en zone de montagne avec deux vallées principales. Cette zone de montagne est classée en ZRR. Sur l'ensemble du département, 306 communes sur 474 sont en ZRR. La population du département est relativement stable, la baisse n'étant que de 0,1% : cette légère baisse, à elle seule, ne justifie pas de modifications de l'implantation de nos services. Les zones blanches représentent 13,5% du département (en zone de montagne) et 1,5% de la population.

1.2. Quelles sont, selon vous, les principales caractéristiques du tissu fiscal de votre département ?

Synthèse du tissu fiscal des particuliers :

La part des non imposables en 2013 est de 46,8% (48,4% en 2012). 20% des foyers fiscaux perçoivent la PPE. La part des contribuables percevant des salaires et/ou des pensions est très prépondérante, avec une part importante de travail saisonnier dans les stations de ski et à Lourdes. Le revenu moyen annuel s'établit autour de 20 000€. Le nombre de redevables de l'ISF est de 452

Synthèse du tissu fiscal des professionnels :

Le département se caractérise par la présence de petites entreprises (28% soumise au RSI et 29% au régime micro). 39221 entreprises sont inscrites dans le fichier des redevables professionnels. 43,5% sont imposables à la TVA, dont la moitié soumise au régime général. Le secteur agricole représente 15,75% des redevables. S'agissant des entreprises à l'IS, au nombre de 5601, elles représentent 14% du fichier des redevables professionnels. 80 entreprises réalisent un CA de plus de 10 millions d'€.

1.3. Quelles sont, selon vous, les pratiques et attentes des usagers dans votre département ?

1.3.1. Pour les particuliers urbains :

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principaux canaux utilisés ?

- 1 Accueil physique
- 2 Accueil téléphonique
- 3 Internet
- 4 Courrier

Cette pratique est-elle sous forme de... Questions simples

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principales attentes ?

- 1 Qualité du service et de l'expertise
- 2 Rôle de conseil
- 3 Accessibilité aux services numériques accrue
- 4
- 5
- 6

Si "Autre", explicitez :

1.3.2. Pour les particuliers ruraux :

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principaux canaux utilisés ?

- 1 Accueil physique
- 2 Accueil téléphonique
- 3 Courrier
- 4 Internet

Cette pratique est-elle sous forme de... Questions simples

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principales attentes ?

- 1 Qualité du service et de l'expertise
- 2 Rôle de conseil
- 3 Proximité géographique du service
- 4 Accessibilité aux services numériques accrue
- 5
- 6

Si "Autre", explicitez :

1.3.3. Pour les usagers professionnels (entreprises et tiers de confiance) urbains :

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principaux canaux utilisés ?

- | | |
|---|----------------------|
| 1 | Internet |
| 2 | Accueil téléphonique |
| 3 | Courrier |
| 4 | Accueil physique |

Cette pratique est-elle sous forme de...

Questions expertes

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principales attentes ?

- | | |
|---|--|
| 1 | Qualité du service et de l'expertise |
| 2 | Rôle de conseil |
| 3 | Accessibilité aux services numériques accrue |
| 4 | |
| 5 | |
| 6 | |

Si "Autre", explicitez :

1.3.4. Pour les usagers professionnels (entreprises et tiers de confiance) ruraux :

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principaux canaux utilisés ?

- | | |
|---|----------------------|
| 1 | Internet |
| 2 | Accueil téléphonique |
| 3 | Courrier |
| 4 | Accueil physique |

Cette pratique est-elle sous forme de...

Questions expertes

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principales attentes ?

- | | |
|---|--|
| 1 | Qualité du service et de l'expertise |
| 2 | Rôle de conseil |
| 3 | Accessibilité aux services numériques accrue |
| 4 | |
| 5 | |
| 6 | |

Si "Autre", explicitez :

1.3.5. Pour les collectivités locales et les partenaires urbains :

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principaux canaux utilisés ?

- | | |
|---|----------------------|
| 1 | Accueil téléphonique |
| 2 | Internet |
| 3 | Accueil physique |
| 4 | Courrier |

Cette pratique est-elle sous forme de...

Questions expertes

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principales attentes ?

- | | |
|---|--|
| 1 | Qualité du service et de l'expertise |
| 2 | Accessibilité aux services numériques accrue |
| 3 | Rôle de conseil |
| 4 | |
| 5 | |
| 6 | |

Si "Autre", explicitez :

1.3.6. Pour les collectivités locales et les partenaires ruraux :

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principaux canaux utilisés ?

- | | |
|---|----------------------|
| 1 | Accueil physique |
| 2 | Accueil téléphonique |
| 3 | Internet |
| 4 | Courrier |

Cette pratique est-elle sous forme de...

Questions simples

Quelle est, selon vous, la hiérarchie des principales attentes ?

- | | |
|---|--|
| 1 | Rôle de conseil |
| 2 | Proximité géographique du service |
| 3 | Qualité du service et de l'expertise |
| 4 | Accessibilité aux services numériques accrue |
| 5 | Accessibilité téléphonique accrue |
| 6 | |

Si "Autre", explicitez :

II. Analyse du réseau territorial

2.1. Quel constat faites-vous sur le maillage actuel de votre direction et de son réseau ?

Le maillage répond t-il aux attentes et pratiques des usagers particuliers urbains ?	Oui
Le maillage répond t-il aux attentes et pratiques des usagers particuliers ruraux ?	Oui
Le maillage répond t-il aux attentes et pratiques des usagers professionnels urbains ?	Oui
Le maillage répond t-il aux attentes et pratiques des usagers professionnels ruraux ?	Oui
Le maillage répond t-il aux attentes et pratiques des usagers collectivités locales urbaines ?	Oui
Le maillage répond t-il aux attentes et pratiques des usagers collectivités locales rurales ?	Oui

2.2. Quel est l'impact de l'évolution des cartes intercommunale et hospitalière sur le maillage ?

Combien avez-vous d'EPCI à fiscalité propre dans votre département ?	28
Combien avez-vous de postes SPL à compétence communale dans votre département ?	20
Avez-vous des EPCI à fiscalité propre supra départementaux ?	Oui
Etes-vous concerné par la création d'une métropole ?	Non
Le périmètre de compétence des postes SPL correspond-il à celui des EPCI à fiscalité propre?	Partiellement
Une réorganisation hospitalière est-elle engagée dans votre département ?	Non
Combien d'hôpitaux (hors EPSMS) comprendra votre département à terme ?	5
Combien de postes SPL s'occupent actuellement d'une mission hospitalière dans votre département ?	4
Existe-t-il un Centre hospitalier certifiable dans votre département ?	Oui

*La carte de l'intercommunalité est perfectible (un arrêt du TA de Pau a annulé la création d'un EPCI contesté par les élus locaux). Il existe deux EPCI supra départementaux comprenant des communes du 64.
Hospitalier : Les hôpitaux de Tarbes et de Lourdes ont une direction financière commune et ont programmé une convention de direction commune à court terme. Le CH Montaigu a été absorbé par CH Bagnères (distance 5 km)
Certification : CH Tarbes Bigorre inscrit en vague 2 (comptes 2015)*

Le point 2.2. est-il plutôt un point fort ou un point faible ? Point faible

2.3. Quel est l'avancement des réformes des structures dans votre département ?

La réforme SIP-CDIF est-elle aboutie dans votre département ?

Partiellement

La mise en place du GFU est-elle finalisée ?

Totalement

2.4. Quelle est la situation RH dans le département ?

Avez-vous des RAN peu attractives, en déficit structurel d'effectif ?

Oui

Si oui, pourquoi ?

Facteurs externes à la DGFIP

Avez-vous des besoins récurrents d'intervention de l'équipe de renfort sur certains postes ?

Oui

Sur combien de "postes fragiles" ?

5

Certaines communes sont-elles trop demandées dans le cadre d'un mouvement de mutation ?

Oui

Si oui, pourquoi ?

Facteurs externes à la DGFIP

Le résultat du tableau de bord de veille sociale (TBVS) est-il plutôt favorable ? [1 (faible) / 2 / 3 / 4 (fort)]

3

La RAN de Lannemezan, en particulier, est peu attractive, en raison de son isolement, de sa situation pour partie en zone de montagne.

Certaines autres petites structures, qui comptent un agent (4 trésoreries au total) ou deux agents (4 trésoreries au total) fragilisent également le fonctionnement général de la direction, les conditions de vie au travail des agents concernés et la qualité du service rendu. Ces structures nécessitent par ailleurs fréquemment l'envoi de l'échelon de renfort.

Le point 2.4. est-il plutôt un point fort ou un point faible ?

Point faible

2.5. Quelle est l'analyse de la soutenabilité budgétaire de votre direction et de son réseau ?

Avez-vous besoin de retrouver des marges de manœuvre sur le budget pour finir l'exercice ?

Oui

Mesurez-vous les coûts par structure ?

Non

Si non, cela vous paraît-il nécessaire ?

Oui

En 2013, en dépit d'économies très substantielles sur plusieurs lignes budgétaires (frais de déplacement, télécommunications, imprimés, fournitures de bureau...), la clôture de l'exercice n'a pu être réalisée que grâce à un abondement de 49 000 euros, représentant 2,5 % du budget.

La quasi-totalité de la DGF étant consacrée aux dépenses de fonctionnement, les dépenses d'équipement sont insuffisantes.

Le point 2.5. est-il plutôt un point fort ou un point faible ?

Point faible

2.6. Quelle est la situation immobilière du réseau ?

Considérez-vous que :

- La situation immobilière répond aux besoins à coût maî
- La situation immobilière ne répond pas aux besoin
- La situation immobilière répond aux besoins, mais pour un coût

Avez-vous des « points noirs immobiliers » ?

Oui

Si oui, combien :

3

Si oui, pourquoi ?

- Sécurité
- Insalubrité
- Vétusté
- Autre

Si "Autre", explicitez :

relations avec des propriétaires bailleurs

Le niveau de sécurité est-il suffisant dans les postes comptables ?

Oui

Quel est le taux de vétusté de l'immobilier ?

15,00%

Le coût de l'immobilier est-il une contrainte forte dans le budget de votre direction ?

Oui

Quelle est la part approximative du locatif dans votre budget ?

22,00%

Existe-t-il encore des marges de manœuvre en terme de densification ?

Oui

Quel est la surface utile nette (SUN) moyenne ?

22

Régionalisation du 309 : diminution importante des crédits alloués à la DDFIP alors que des travaux d'étanchéité sont nécessaires dans les locaux de la DDFIP.

Rationalisation des surfaces : La direction pourrait être réunie sur un seul site et accueillir une trésorerie, la paierie départementale pourrait s'installer dans les locaux du CFP de Tarbes et les services de Lannemezan pourraient être regroupés. Ces projets nécessitent un financement que la centrale n'a pu nous accorder à ce jour.

Le point 2.6. est-il plutôt un point fort ou un point faible ?

Point faible

2.7. Y-a-t-il des synergies à développer s'agissant des métiers ?

Pour 2015, la DDFIP a déjà proposé l'achèvement de SIP/CDIF, la fusion des deux SPF du département ainsi que le regroupement dans un pôle départemental des FI gestions et de la brigade FI.

Il conviendra également d'améliorer les synergies entre le contrôle des DFE, le CSP et le contrôle FI.

Concernant le recouvrement, il conviendra de mieux articuler les actions à l'encontre des particuliers, des entreprises et le recouvrement SPL.

De même, les échanges entre le secteur public local et les rédacteurs du contentieux et de législation devront être développés (expertise, rescrits).

Le point 2.7. est-il plutôt un point fort ou un point faible ?

Point faible

2.8. Comment jugez-vous le réseau de votre département ?

2.8.1. Pour les particuliers urbains :

Selon vous et au regard de la hiérarchie des principales attentes de ces usagers, votre réseau est :

Adapté

En quoi ?

Commentaires (500 caractères)

2.8.2. Pour les particuliers ruraux :

Selon vous et au regard de la hiérarchie des principales attentes de ces usagers, votre réseau est :

Insuffisamment adapté

En quoi ?

La dispersion des implantations ne permet de rendre un service continu et de qualité à l'utilisateur.

2.8.3. Pour les usagers professionnels (entreprises et tiers de confiance) urbains :

Selon vous et au regard de la hiérarchie des principales attentes de ces usagers, votre réseau est :

Adapté

En quoi ?

Commentaires (500 caractères)

2.8.4. Pour les usagers professionnels (entreprises et tiers de confiance) ruraux :

Selon vous et au regard de la hiérarchie des principales attentes de ces usagers, votre réseau est :

Adapté

En quoi ?

*De nouvelles suppressions d'emplois dans les SIP-SIE de Lourdes et Lannemezan, déjà à un niveau d'effectif bas, engendreront des difficultés de fonctionnement.
La dématérialisation des échanges avec les usagers est contrariée par la présence de zones blanches.*

2.8.5. Pour les collectivités locales urbaines :

Selon vous et au regard de la hiérarchie des principales attentes de ces usagers, votre réseau est :

Adapté

En quoi ?

Commentaires (500 caractères)

2.8.6. Pour les collectivités locales rurales :

Selon vous et au regard de la hiérarchie des principales attentes de ces usagers, votre réseau est :

Insuffisamment adapté

En quoi ?

La trop grande dispersion des structures ainsi que la taille insuffisante de certains postes ne permet pas de rendre un service de qualité aux usagers et partenaires.

2.8.7. Appréciation générale du réseau :

Selon vous et dans le cadre d'une approche globale, votre réseau est :

Insuffisamment adapté

Homogène

Fragile

Coûteux

Pas assez dense

Le département des Hautes-Pyrénées est montagneux, rural et frontalier (239 communes sur 474 sont en zone de montagne), sa population est vieillissante. Notre réseau est très dispersé pour assurer une proximité des services à laquelle sont très attachés les élus et les usagers. Ainsi, parmi les 21 trésoreries du département, 8 sont constituées, hors chef de service, d'un ou deux agents. L'existence de ces petits postes pose des problèmes de sécurité, de maîtrise des multiples sujets de leur compétence, de qualité du service rendu ainsi que des difficultés budgétaires et de gestion RH. Les SIP-SIE de Lourdes et de Lannemezan, implantés à l'entrée de chacune des deux zones de montagne, sont fragilisés par les vagues successives de suppression d'emplois. Concernant l'immobilier, l'absence de crédits pour réaliser des travaux d'aménagement ne nous permet pas d'optimiser l'utilisation des locaux en regroupant tous les services de Tarbes dans les deux immeubles de la direction et du CFP.

III. Contexte politique et social

3.1. Quelle est la position du préfet sur le principe de l'adaptation des structures et du réseau ?

Avez-vous prévu un espace de dialogue régulier avec le préfet sur ces questions ?

Oui

Nombre total de projets de restructuration qui lui ont été soumis ces cinq dernières années

1

Nombre total de projets de restructuration qui ont recueilli un avis défavorable ces cinq dernières années

0

Le Préfet est très soucieux du maillage administratif de son territoire, dans une logique globale dépassant les seules implantations de la DGFip. Il est également très attentif à la forte sensibilité des élus sur le sujet. Conscient des problèmes que pose la dispersion des services en termes de continuité et de qualité du service, il n'est pas opposé, dans son principe, à l'adaptation du réseau.

Le point 3.1. est-il plutôt un point fort ou un point faible ?

Point fort

3.2. Quelle est la réceptivité des élus locaux vis-à-vis des restructurations du réseau ?

Pour les élus urbains :

Indifférents

Commentaires (500 caractères)

Pour les élus ruraux :

Opposés

Aucun projet n'a été présenté depuis 4 ans. Si des postes devaient disparaître, nul doute que certains élus défendraient leur territoire. D'autres sont conscients des difficultés éprouvées par les petits services et pourraient probablement admettre la réalisation de certains projets.

Le point 3.2. est-il plutôt un point fort ou un point faible ?

Point faible

3.3. Quelle est la position des partenaires institutionnels (CDC, CCI, Chambres des métiers, Chambre d'agriculture, Chambre des notaires, Ordre des experts comptables...) vis-à-vis de l'évolution du réseau ?

Aucun projet n'a été présenté aux partenaires institutionnels. Les réorganisations envisagées dès lors qu'elles auront pour effet d'améliorer la qualité du service rendu devraient recueillir un avis favorable.

Le point 3.3. est-il plutôt un point fort ou un point faible ?